

La société de la connaissance et l'apprentissage tout au long de la vie :

1. Pour une stratégie inspirée par les recommandations et expériences européennes.

Constats:

- La crise économique qui sévit actuellement à l'échelle mondiale va inévitablement faire augmenter le chômage et la pauvreté, au Luxembourg comme ailleurs.
- Un savoir de base est indispensable à la participation active de tous les acteurs à la vie sociale, culturelle et économique.
- La croissance économique repose sur une adaptation permanente des compétences de la population active.
- La société luxembourgeoise n'accorde pas assez d'importance à l'apprentissage tout au long de la vie ; en matière d'éducation les préoccupations portent presque exclusivement sur l'enseignement fondamental et post-primaire des élèves scolarisés.
- La formation générale et professionnelle continue des adultes reste le parent pauvre dans la politique de l'éducation nationale aussi longtemps que la société luxembourgeoise ne se sent pas concernée par ce sujet et que le gouvernement ne propose pas une vraie stratégie qui fait concorder et compléter les différents éléments d'une politique d'apprentissage tout au long de la vie.
- Malgré les éléments de réformes entamés durant les mois passés avec la mise en œuvre des dispositions sur la validation des acquis, le congé individuel de formation et le dépôt récent d'un projet de loi sur une école de la 2^e chance, le Luxembourg reste en traîne sur les pays membres de l'Union Européenne.

- Dans la plupart des pays européens ainsi qu'au niveau de la politique européenne, les réflexions et la mise en politique des stratégies du life-long learning sont beaucoup plus développées qu'au Luxembourg et peuvent servir de modèles et de références.

Les priorités du plan d'action européen d'ALV de 2007

- réduire les pénuries de main-d'œuvre liées à l'évolution démographique en élevant le niveau de compétences de la population active en général et en améliorant les compétences de la main d'œuvre peu qualifiée ;
- Aborder la question du nombre toujours aussi important de décrochages scolaires en offrant une seconde chance à tous ceux qui entrent dans l'âge adulte sans aucune qualification ;
- Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale parmi les groupes marginalisés. L'éducation et la formation des adultes peuvent à la fois améliorer les compétences des individus et les mettre sur la voie de la citoyenneté active et de l'autonomie personnelle ;
- Accroître l'intégration des immigrés à la société et au marché du travail. L'éducation et la formation des adultes proposent des cours personnalisés, notamment dans l'apprentissage des langues, pour contribuer à ce processus d'intégration. L'éducation et la formation des adultes peuvent aider les immigrés à obtenir une validation et une reconnaissance de leurs qualifications ;
- Accroître la participation à l'éducation et la formation tout au long de la vie et surtout aborder la question de la diminution de la participation après l'âge de 34 ans.....

Objectifs d'une stratégie luxembourgeoise d'ALV

1. Pour développer une société de la connaissance :
 - l'ALV doit devenir une priorité politique et imprégner la société luxembourgeoise ;
 - l'accès à l'ALV doit être garanti, facilité, équitable et constituer un droit individuel.
2. Pour combattre le chômage et augmenter la productivité :
 - il faut identifier les nouvelles compétences et qualifications exigées par le marché du travail ;

- il faut assurer une formation de base à chaque adulte et une qualification toujours plus développée aux adultes présentant un profil de qualification basse ou périmée ;
 - il faut adapter l'offre en formation continue aux besoins des apprenants et en fonction du marché du travail.
3. Pour renforcer la cohésion sociale :
- il faut intégrer la force de travail immigrée et frontalière dans le processus d'apprentissage tout au long de la vie ;
 - il faut rehausser le niveau des compétences des personnes défavorisées dans le domaine de la formation tout au long de la vie: les adultes ayant un faible niveau d'instruction, les salariées âgées, les jeunes sans qualification, les personnes handicapées et les personnes travaillant dans les petites et moyennes entreprises.

Les principes fondamentaux d'une stratégie d'ALV

- La formation initiale et la formation continue font partie d'un seul et même processus d'apprentissage et doivent donc se compléter.
- Le droit constitutionnel à l'éducation (Art. 23 de la Constitution) ne doit pas se limiter à l'éducation initiale mais être étendu sur le droit individuel d'accès à la formation continue et à l'éducation des adultes.
- L'Etat doit assumer une responsabilité centrale ou un leadership dans l'éducation et la formation des adultes. Cette responsabilité s'exerce dans la concertation, le partenariat et le partage des responsabilités avec les bénéficiaires et les acteurs publics et privés.
- Sous la responsabilité des chefs d'entreprises et des chefs des administrations publiques, le lieu du travail doit devenir un lieu d'apprentissage qui favorise la demande de formation.
- Une implication forte aux programmes européens en matière d'éducation des adultes et de formation continue doit être réalisée.

Les priorités

- Assurer une formation de base aux adultes couvrant tous les cycles de formation allant des cours d'alphabétisation aux certificats et diplômes de fin d'études.
- Rehausser le niveau des compétences professionnelles des adultes.
- Généraliser la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour chaque type et niveau de formation.
- Garantir la qualité de la formation continue en développant une pédagogie des adultes.
- Faciliter l'accès des adultes à la formation par l'instauration d'un droit individuel et d'un revenu individuel à la formation et par l'adaptation des dispositions du congé individuel aux exigences des différentes formations.
- Coordonner les activités de formation continue existantes offertes par différents ministères, communes, associations, chambres professionnelles et autres acteurs publics et privés.
- Innover dans une approche centrée sur la personne avec des efforts spécifiques en destination des personnes de moins de 30ans et sans qualification, des personnes immigrées et des personnes handicapées.
- Reprendre l'ensemble de ces actions dans un cadre stratégique renfermant les objectifs et les mesures d'un ALV.
- Création d'un département propre à l'ALV ou, mieux, une Agence ALV au sein du MEN regroupant toutes les responsabilités en la matière et assurant la coordination avec les programmes européens dans la matière.

Pour Générations-Europe.lu
Gaby Urbé et René Kollwelter

Luxembourg, février 2009